

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

03/11/2017

Dossier complet le :

13/11/2017

N° d'enregistrement :

F01117P0245

1. Intitulé du projet

Défrichement de 0,72 ha du parc du "domaine de Rouvres" (d'une superficie totale d'environ 3ha) sur la commune de Vigneux-sur-Seine (91)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS France Pierre 2

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Pascal DE SOUSA, en sa qualité de Directeur Général

RCS / SIRET

3 5 0 7 4 9 6 5 1 0 0 0 1 3

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47° Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion des sols b) Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.	Le projet prévoit le défrichement d'environ 7 200 m ² (0,72 ha) dans le parc du domaine de Rouvres, massif forestier d'environ 3 ha. Conformément au seuil de déclenchement du tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'Environnement, modifié par le décret n°2017-626 du 25 avril 2017, le projet de défrichement est soumis à examen au cas par cas : défrichement projeté supérieur à 0,5 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de construction se situe au sud de la commune de Vigneux-sur-Seine (91) le long de la rue du Potager et la rue de la source. Le projet est localisé en bordure Est du parc du domaine de Rouvres (cf. plan de localisation). Le projet s'intitule « Parc des Artistes ».

Le terrain d'un total de 9 995m² comprend les parcelles cadastrales AM 515 (9 970m² selon relevé géomètre et 9 980m² selon matrice cadastrale) et AM 268 (25m²). Il sera divisé en trois lots sur lesquels le projet va être réalisé en respectant la constructibilité définie par le PLU.

L'opération est constituée de 4 bâtiments d'habitation d'une totalité de 159 logements collectifs en accession et de 180 places de stationnement (dont 10 PMR) répartis sur 4 parcs de stationnements communicant par passages piétons équipés de sas, afin de respecter les distances réglementaires, sur 1 niveau de sous-sol avec ventilation naturelle.

Un ascenseur par cage d'escalier (8 cages) aux normes handicapées dessert chaque niveau.

L'ensemble de l'opération (logements, parkings et extérieurs) est accessible aux PMR.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de créer un quartier résidentiel de haute qualité avec un cadre de vie agréable et préservé, les aménagements extérieurs prévus favorisent une intégration paysagère des bâtiments dans l'environnement extérieur. Dans ce cadre, les arbres existants protégés au titre de la loi paysage sont conservés. Une frange d'arbres sera plantée à l'est du projet le long de la rue du Potager. A l'ouest une centaine d'arbres seront plantés pour retrouver l'état boisé du secteur et opérer une transition entre les bâtiments et le parc du domaine de Rouvres. Malgré l'optimisation du projet d'intégration paysagère, la zone d'implantation des bâtiments du projet est concernée par un défrichement d'environ 0,72 ha (cf. les cartes suivantes).

Un travail important a été réalisé afin de permettre au projet de s'articuler avec l'échelle des bâtis environnants et de créer un tissu urbain remettant en valeur les qualités environnementales du site. Les volumes créés ont des échelles et des traitements qui favorisent un développement harmonieux du site en devenir.

L'aménagement répond ainsi à la demande de respect et de mise en valeur du site. Il intègre une harmonisation équilibrée du programme immobilier.

Les espaces verts seront aménagés avec des pelouses et parterres. Des plantations d'arbres seront réalisées pour soutenir la configuration architecturale et paysagère du site. Les plantations et l'aménagement des espaces verts mettront en valeur l'architecture et les espaces vides du site. La recomposition du milieu végétal sera un aspect important du projet, dont le but est aussi d'enrichir la diversité biologique du site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

1. Décembre 2017 / février 2018 : Défrichement sélectif en préservant les arbres à cavités identifiés dans le cadre du prédiagnostic
2. Mars/Avril 2018 : Inspection des cavités des 2 arbres devant être abattus pour confirmer l'absence du caractère habitat pour les chiroptère et espèce cavernicoles
3. Construction des bâtiments à partir de Mai/Juin 2018

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Utilisation normale d'une résidence d'habitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

Demande d'autorisation de défrichement (CERFA N° 13632*06)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
• LOT A - Bâtiment 1 R+3 : 62 logements + 60 parkings	3 523.53 m ² SDP
• LOT B - Bâtiments 2 R+3 : 37 logements + 35 parkings	2 025.41 m ² SDP
• LOT C - Bâtiments 3 R+3 : 18 logements + 17 parkings	1 010,54 m ² SDP
• LOT D - Bâtiment 4 R+3 : 42 logements + 68 parkings	2 414.60 m ² SDP
Surface de plancher totale	8 974.08 m ²
Répartition: 27 T1 - 4 T1 bis - 59 T2 - 62 T3 - 7 T4 Total 159 logements	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parc du domaine de Rouvres
Rue de la Source et Rue du Potager
Vigneux-sur-Seine (91)
Parcelle: AM 515

Cf. carte de localisation

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2° 26' 16" E Lat. 48° 41' 34" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Vigneux-sur-Seine (91)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du réseau routier national dans le département de l'Essonne Approuvé le 25 avril 2016 par arrêté préfectoral 2016-DDT-SE n°449
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité du Château de Rouvres et de la clôture du parc identifié comme bâtiment protégé au titre de la loi Paysage. Un certain nombre d'essences sont inventoriées comme arbre protégé au titre de la loi Paysage.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de zones humides avérées sur la base des critères floristiques (étude SAGE Yerres) cf. annexe "étude zone humide"

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de la vallée de la Seine Plan de prévention des risques naturels d'inondation de la vallée de la Seine dans le département de l'Essonne approuvé le 20 octobre 2003
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est dans la ZRE de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones Natura 2000 les plus proches sont à environ 17 km à vol d'oiseau : - Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne (Directive habitat) - Marais d'itteville et de Fontenay-le-Vicomte (Directive oiseaux)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre des études préalables du projet une étude environnementale à été réalisée. Celle-ci a mis en évidence un enjeu potentiel sur l'habitat d'espèces relatif aux arbres à cavités. Le projet à pris en compte cet enjeux en évitant lesdits arbres. Néanmoins 2 arbres à cavités à priori sans enjeux feront l'objet d'investigations complémentaires au printemps pour s'assurer de l'absence d'individu. Cf. Pj. Annexe diagnostic écologique réalisé par Ameten et Thesis Environnement
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude de délimitation de zone humide a été réalisée pour valider ou non la présence de zone humide (information du SAGE Yerres). Cf. Pj. annexe
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit le défrichage d'environ 7 200 m ² (0,72 ha) dans le parc du domaine de Rouvres, massif forestier d'environ 3 ha.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impact temporaire lié aux travaux La co-activité engins, camions et piétons est un risque majeur sur les chantiers. La prévention du risque d'écrasement est l'une de nos préoccupations permanentes. Afin d'organiser la circulation et de maîtriser les manœuvres sur chantier, nous mettrons en place un homme-traffic, pendant la durée du chantiers
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Impact temporaire lié aux travaux les « nuisances sonores du chantier seront limitées par l'utilisation de matériels homologués et des travaux réalisés de jour »

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Impact temporaire lié aux travaux</p> <p>Les effet vibratoires ne seront pas perçus au-delà de la limite de la parcelle du fait de la nature des matériaux en place</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les arbres classés au titre de la loi Paysage de 1993 sont présents sur site. Ils ne seront pas impactés par le projet puisque l'emprise au sol des bâtiments a été imaginée de manière à conserver ces arbres sur pied.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est dans un zonage UBd dans le PLU de la commune de Vigneux-sur-Seine. L'aménagement du secteur est donc possible. Le projet engendre un changement d'occupation du sol d'un état boisé vers une zone urbanisée sur une superficie de 0,72 ha .

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans le cadre du défrichement lié à ce projet, des mesures d'évitement, de réduction et de compensation sont mises en place:

- ÉVITEMENT: Le plan masse du projet a été modifié pour permettre de conserver les arbres remarquables identifiés dans le PLU au chapitre 4.b "zoom du plan de zonage".
- RÉDUCTION: Un parking extérieur de 19 places a été supprimé et intégré au parking sous-sol. Cette mesure de réduction a pour but de limiter l'emprise imperméabilisée aux bâtiments et voiries.

Afin de réduire l'impact sur l'espace boisé, une frange d'arbres sera plantée à l'est du projet le long de la rue du Potager. À l'ouest une centaine d'arbres sera plantée pour retrouver l'état boisé du secteur et opérer une transition entre les bâtiments et le parc de Rouvres.

- COMPENSATION: Dans le cadre de la demande d'autorisation de défrichement, une compensation est prévue qui pourra prendre deux formes:

- 1-réalisation de travaux de boisement ou reboisement ou d'autres travaux sylvicoles d'une superficie compensée en nature
- 2-ou de s'acquitter de ses obligations en versant un montant compensatoire au Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois.

La compensation sera conforme à l'arrêté interpréfectoral n° 2015222-0010 fixant les modalités de calcul des compensations liées aux autorisations de défrichement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire, de la superficie de défrichement engendré par le projet (0,72 ha) et de la demande d'autorisation de défrichement obligatoire déposé à la suite de la décision de l'autorité environnementale, nous pensons que l'évaluation environnementale n'est pas nécessaire à la bonne prise en compte de l'environnement dans le cadre de ce projet. En effet, les mesures correctives et compensatoires au projet sont déjà intégrées par le maître d'ouvrage.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Villeneuve-Saint-Georges

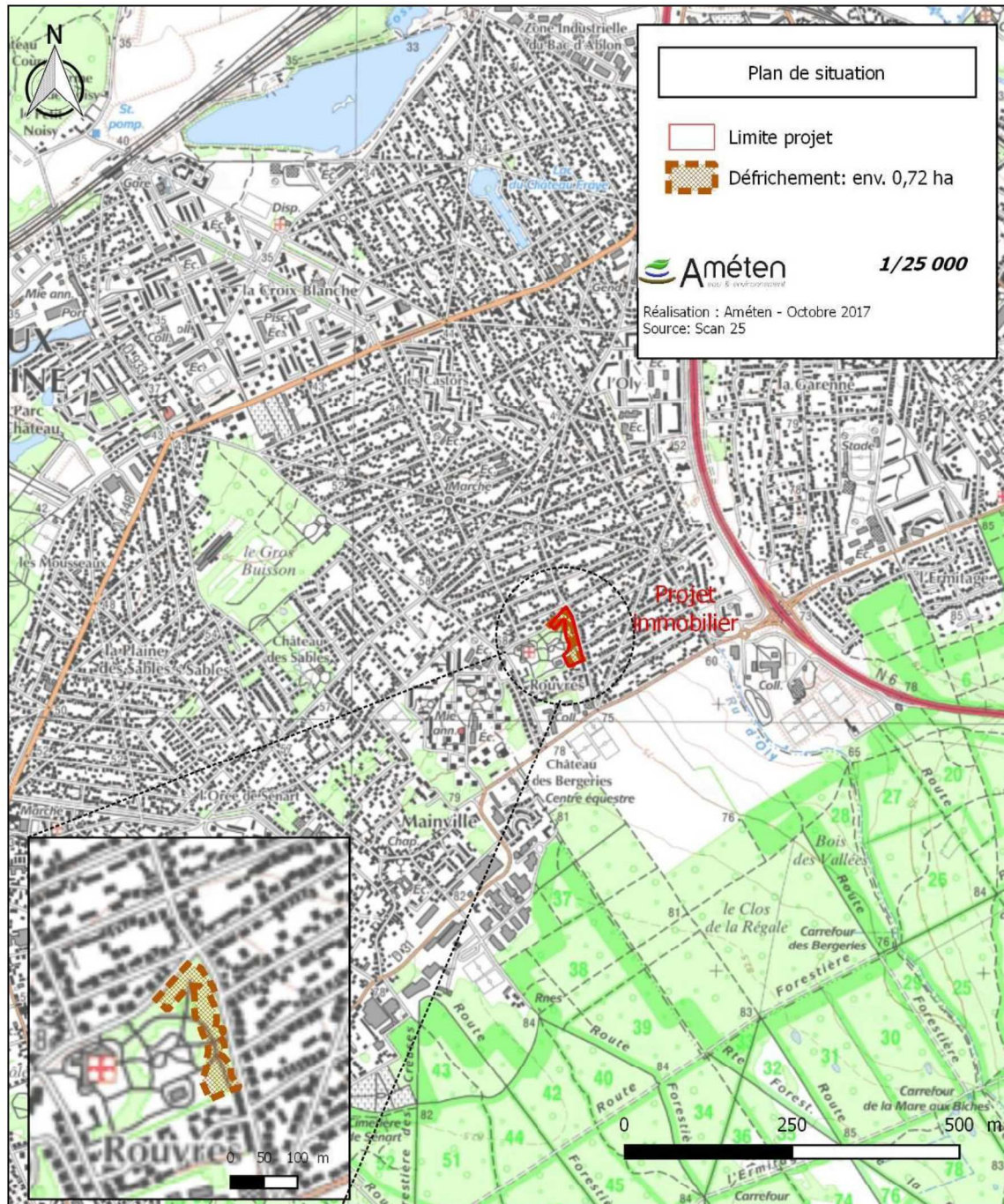
le, 20 octobre 2017

Signature



ANNEXE 2

1 Plan IGN au 1/25 000ème



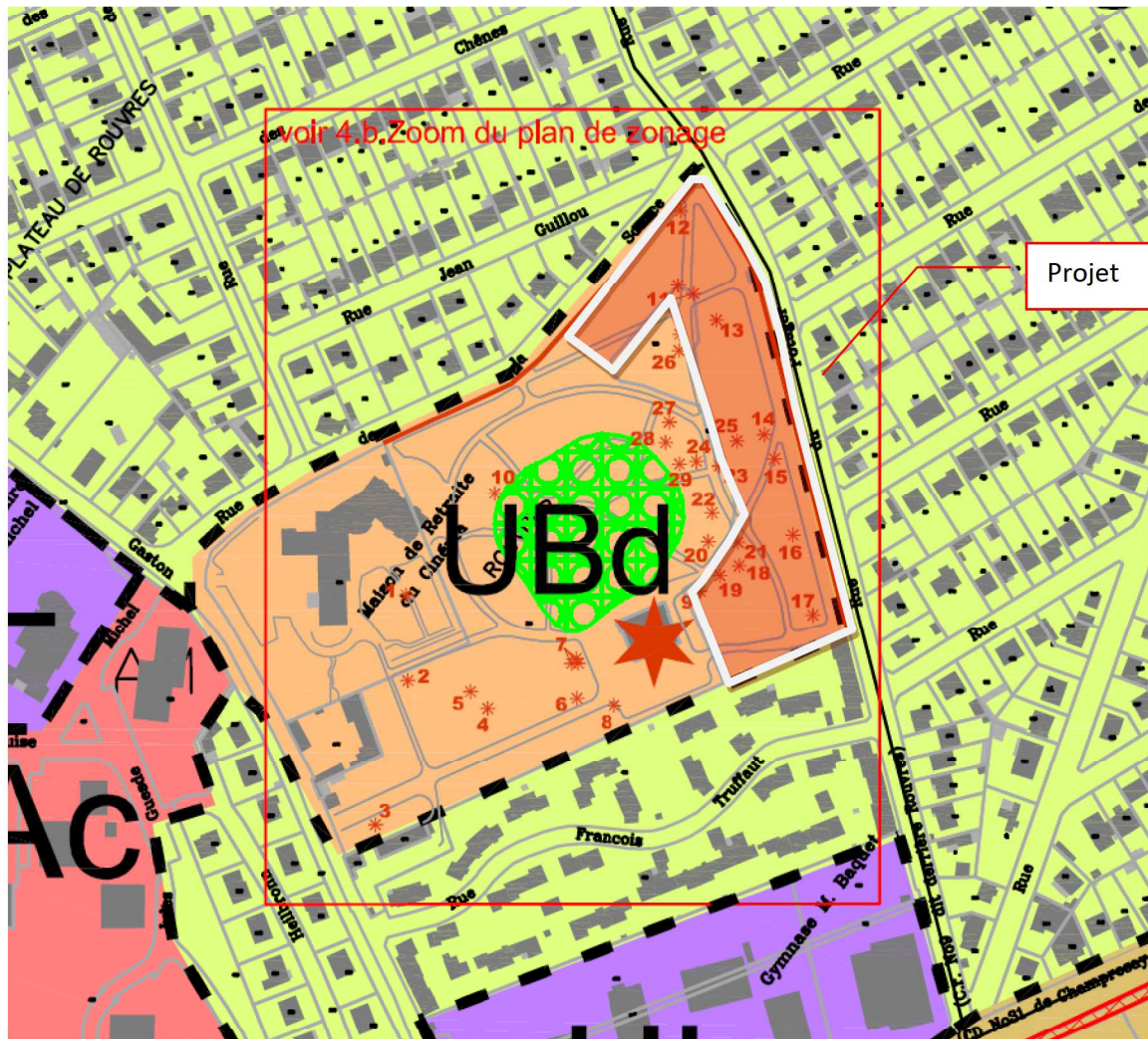
2 Plan cadastral



3 Plan de situation



4 Projet avec le document d'urbanisme



espace boisé classé



Bâtiment protégé au titre de la loi Paysage



Arbre protégé au titre de la loi Paysage



Clôture protégée au titre de la loi Paysage

UBd : secteur se caractérise par des densités intermédiaires, il correspond au secteur en face de la gare (rue Molière) ainsi qu'au quartier des Mousseaux et au secteur du parc de Rouvres.

UD : secteur réservé à l'habitat individuel, il comprend aussi bien des lotissements anciens que récents ainsi que le bâti diffus.

Liste des essences







N°01 : Pinus sylvestris	(Pin sylvestre)
N°02 : Juglans sp.	(Noyer)
N°03 : Taxus baccata.	(If commun)
N°04 : Platanus x acerifolia	(Platane commun)
N°05 : Tilia sp.	(Tilleul)
N°06 : Sequoiadendron giganteum	(Sequoiadendron géant)
N°07 : Fraxinus sp.	(Frêne) – groupe de trois arbres
N°07 : Fraxinus sp.	(Frêne) – groupe de trois arbres
N°07 : Robinia pseudoacacia	(Robinier faux-acacia) – groupe de trois arbres
N°08 : Fraxinus sp.	(Frêne)
N°09 : Acer sp.	(Erable)
N°10 : Cedrus libani	(Cèdre du Liban)
N°11 : Platanus x acerifolia	(Platane commun) – groupe de trois arbres
N°12 : Tilia sp.	(Tilleul)
N°13 : Tilia sp.	(Tilleul)
N°14 : Carpinus sp.	(Charme)
N°15 : Acer sp.	(Erable) – jeune tige
N°16 : Tilia sp.	(Tilleul)
N°17 : Taxus baccata	(If commun)
N°18 : Pinus sp.	(Pin)
N°19 : Quercus sp.	(Chêne)
N°20 : Cedrus libani	(Cèdre du Liban)
N°21 : Aesculus hippocastanum	(Marronnier d'Inde) – groupe de trois arbres
N°22 : Tilia sp.	(Tilleul)
N°23 : Quercus sp.	(Chêne)
N°24 : Acer sp.	(Erable)
N°25 : Tilia sp.	(Tilleul)
N°26 : Tilia sp.	(Tilleul)
N°27 : Tilia sp.	(Tilleul)
N°28 : Prunus avium	(Merisier des oiseaux)
N°29 : Fraxinus sp.	(Frêne)



ANNEXE 3

1 Plan occupation du sol

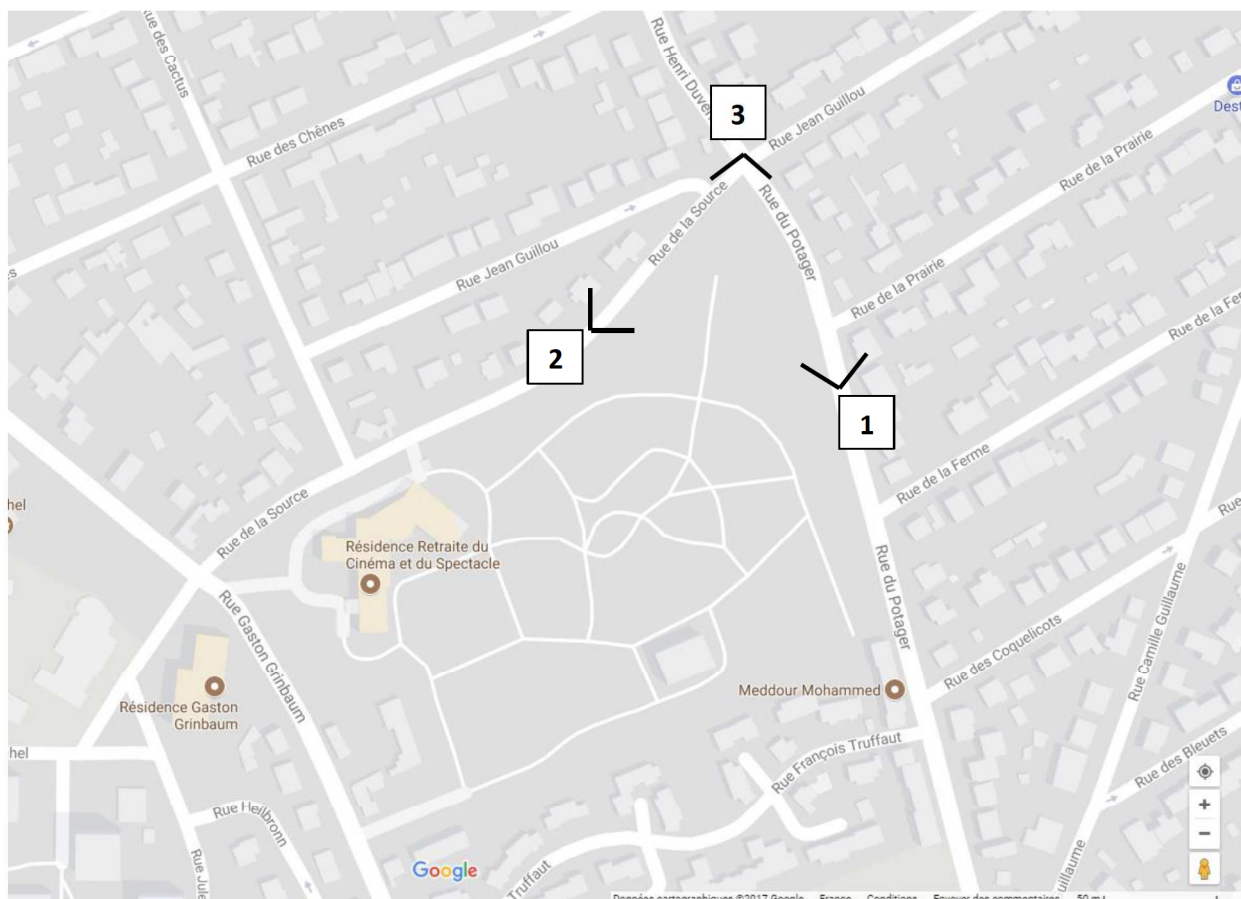
- Parcelle du projet : espace boisé
- Parcelles à l'est, ouest et sud : habitat individuel
- Parcelles à l'ouest : château de Rouvres, domaine de Rouvres et maison de retraite



	
Vue n°1 – situation actuelle (AMETEN, 28 septembre 2017)	Vue n°2 – situation actuelle (AMETEN, 28 septembre 2017)
	
Vue n°3 – situation actuelle (AMETEN, 28 septembre 2017)	Vue n°4 – situation actuelle (AMETEN, 28 septembre 2017)
	
Vue n°5 – situation actuelle (AMETEN, 28 septembre 2017)	Vue n°6 – situation actuelle (AMETEN, 28 septembre 2017)

	
<p>Vue n°7 – situation actuelle (AMETEN, 28 septembre 2017)</p>	<p>Arbre conservé : repère bleu Arbre défriché: repère rouge</p>

2 VUE DES ALENTOURS (GOOGLE STREET)



A noter : Les abords du projet n'ont pas évolué depuis 2008.

VUE n°1 – mai 2011



VUE n°2 – juin 2008



VUE n°3 – juin 2008



ANNEXE 4

1 Plan masse du projet



DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

OBJET

PLAN DE MASSE

- PHASE
- ESQ
 - AP
 - APD
 - PRO
 - EXE

ATTIRE	PROJ	ESTELLE	DATE	N° DE DESS	IND
1	3	2	6	2	PC
					1/200
					PC2b



LEGENDE

<p>12 Arbres adultes conservés (Arbre protégé au titre de la loi paysage)</p> <p>1. Végétation arborescente 2. Végétation arbustive 3. Végétation herbacée 4. Végétation de prairie 5. Végétation de brousse 6. Végétation de haie 7. Végétation de talus 8. Végétation de bord de route 9. Végétation de zone humide 10. Végétation de zone sèche 11. Végétation de zone ombragée 12. Végétation de zone ensoleillée</p>	<p>109 Arbres à planter (selon la proposition GESTAMP)</p> <p>1. Végétation arborescente 2. Végétation arbustive 3. Végétation herbacée 4. Végétation de prairie 5. Végétation de brousse 6. Végétation de haie 7. Végétation de talus 8. Végétation de bord de route 9. Végétation de zone humide 10. Végétation de zone sèche 11. Végétation de zone ombragée 12. Végétation de zone ensoleillée</p>	<p>Habitat</p> <p>1. Habitat individuel 2. Habitat collectif 3. Habitat mixte</p>	<p>Plantations médianes Conservées</p>	<p>Habitat</p> <p>1. Habitat individuel 2. Habitat collectif 3. Habitat mixte</p>	<p>Plantations médianes Conservées</p>
---	--	---	---	---	---



2 Plan de défrichement





ANNEXE 5

1 Plan affectation des constructions et terrains avoisinant

RGE BD ORTHO® (Métropole) - 2014



ANNEXE 6

1 PROJET - NATURA 2000

